

## DECISION DU MAIRE

### Signature d'un contrat de cession avec la compagnie ROOM TO RENT


Le Maire de la ville de Pont-Audemer,  
Vu l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,  
Vu la délibération 13-2022 du 19 février 2022 portant élection du Maire,  
Vu la délibération 18-2022 portant délégation du Conseil municipal au Maire ou à son représentant en vertu de l'article L.2122 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DECIDE de signer un contrat de cession avec la compagnie ROOM TO RENT domiciliée  
Chemin de la Valdézia 7 – 1012 LAUSANNE (Suisse) pour deux représentations au théâtre  
l'Eclat le mardi 28 février 2023 pour un montant de 3800 € Net ainsi que les frais de  
transports et de défraiements pour un montant de 1119,40 € Net.

Fait à PONT-AUDEMER le 1<sup>er</sup> juillet 2022

Pour le Maire et par délégation,



  
Julien TIMON  
Troisième adjoint en charge  
De la culture et du patrimoine